



Luxeuil-les-Bains, le 6 juillet 2009
Réf. FF/PR

VILLE THERMALE & TOURISTIQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2009 **COMPTE RENDU**

Ouverture de séance : 19 h 30

Etaient présents : les membres en exercice

Etaient absents excusés : M. Mohamed GHARNIT, M. Christian GEORGE, Mme Dominique CAYLA, M. Stéphane KROEMER, M. André VIEILLE et Mme Fabienne VERGUET avaient respectivement délégué leur mandat à Mme Emmanuelle MOUREL-FRIES, M. Michel CALLOCH, M. Didier HUA, Mme Laurence MORITZ, Mlle KOUZOUZ et M. Alain LARRIERE. Madame Roselyne DECHILLY délègue son mandat à M. Claude FRERE (point 1-Ebis) après la présentation du Contrat APPUI+

Absente excusée : Mme Valérie MANGEL.

I – FONCTIONNEMENT GENERAL

1-A Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, **à l'unanimité**, Mme Katy HORBACH comme secrétaire de séance et le Directeur Général des Services comme secrétaire auxiliaire.

1-B Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 11 mai 2009 : Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, le compte-rendu de la séance du 11 mai 2009 a été affiché dans la huitaine et distribué aux élus municipaux le 18 mai 2008. Le procès-verbal, distribué le 23 juin 2009, en annexe de la convocation, est soumis également à l'approbation du conseil municipal. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a approuvé ces deux documents et a tenu compte de l'additif apporté au procès-verbal portant sur la présentation du projet de PADD.

1-C Décisions du Maire prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales : Le Conseil Municipal a précédemment accordé toutes délégations au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Par application de l'article L.2122-23, il a été tenu informé de ces délégations. Elles sont les suivantes :

- ➔ **Décision n° 2009-RH-51 du 6 avril 2009** : convention de stage passée entre la Ville et l'école d'orthophonie, représentée par son directeur, le professeur Claude Simon et la Faculté de Médecine de Nancy représentée par son doyen, le professeur Henry Coudane, pour un stage effectué par Mlle Jennifer CUNEY à l'école maternelle du Chêne de Luxeuil-les-Bains ;
- ➔ **Décision n° 2009-52 du 7 avril 2009** : convention de mise à disposition à titre gratuit de la Basilique St Pierre de Luxeuil-les-Bains à l'Association « Les Amis de l'Orgue » représentée par sa présidente, Mme Elisabeth MUHLMAYER, conclue pour les dimanches 5 juillet (concert orgue et voix), 9 août (concert orgue et flûte à bec) et 30 août (concert orgue).
- ➔ **Décision n° 2009-53 du 9 avril 2009** : convention de mise à disposition de deux salariés par l'association « ADMR » de Vesoul, pour divers travaux ménagers à l'espace Molière de Luxeuil-les-Bains. Cette mise à disposition s'effectuera du 1er février au 28 février 2009 pour 44,75 heures à 15,83 €/l'heure. La Ville prendra à sa charge les salaires des employés pour un montant de 709,39 €;

- **Décision n° 2009-54 du 15 avril 2009** : convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace Jacques Frichet, galerie des Arts, à Luxeuil-les-Bains, au bénéfice de Mme Evelyne TERREAUX, artiste peintre, demeurant 7 allée Roger Pierrey à Luxeuil-les-Bains. Cette convention est conclue du mardi 9 juin au mardi 16 juin 2009 ;
- **Décision n° 2009-55 du 15 avril 2009** : convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace Jacques Frichet, galerie des Arts, à Luxeuil-les-Bains, au bénéfice de Monsieur Jean BERNARDIN, artiste, demeurant 3 rue du Morbief à Luxeuil-les-Bains, pour une exposition de tableaux et dessins, de vitraux, de dentelle d'art et de poèmes. Cette convention est conclue du mardi 28 juillet au mardi 4 août 2009 inclus.
- **Décision n° 2009-56 du 15 avril 2009** : convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace Jacques Frichet, galerie des Arts, à Luxeuil-les-Bains, au bénéfice du Centre social et Culturel Georges Taiclet, place du 8 mai à Luxeuil-les-Bains, représenté par son directeur, M. Serge BERNARD, pour une exposition des arts plastiques dirigée par Alain Cardot. Cette convention est conclue du 12 mai au 19 mai inclus.
- **Décision n° 2009-57 du 16 avril 2009** : convention de mise à disposition à titre gratuit de la Basilique St Pierre de Luxeuil-les-Bains au bénéfice de l'orchestre de Besançon, représenté par Jean-Louis FOUSSERET, maire de Besançon, et l'ensemble vocal de Franche-Comté « Contraste » représenté par Mme Yvonne Gousserey, . Cette convention est conclue pour le samedi 18 avril 2009 de 9 h à minuit, pour y organiser un concert intitulé « Haydn », « les Sept dernières paroles du Christ ».
- **Décision n° 2009-RH-58 du 24 avril 2009** : convention de stage passée entre le Ville de Luxeuil-les-Bains et l'organisme de formation AFPS, représenté par Monsieur Didier PARETIAS, pour un stage effectué par Mme Sylvie BELAIN, aux services techniques de la Mairie de Luxeuil-les-Bains. Ce stage se déroulera du 27 avril au 8 mai 2009.
- **Décision n° 2009-59 du 21 avril 2009** : participation de la Ville de Luxeuil-les-Bains aux frais de fonctionnement des écoles de la Villedieu en Fontenette qui accueille ses enfants. Elle accepte de verser une participation annuelle d'un montant de 160 € par élève en classe maternelle et de 100 € par élève en classe élémentaire à compter de l'année scolaire 2008-2009. La commune de la Villedieu en Fontenette s'engage à verser cette même participation pour ses enfants qui fréquenteraient les écoles de Luxeuil-les-Bains.
- **Décision n° 2009-62 du 13 mai 2009** : convention de mise à disposition à titre payant de l'espace Jacques Frichet, galerie des arts à Luxeuil-les-Bains, au bénéfice de Mme Sylvia LE SERGENT, pour une exposition de peintures. Cette convention est conclue moyennant un coût d'occupation de 200 €, du samedi 12 décembre au dimanche 20 décembre 2009 inclus.
- **Décision n° 2009-63 du 13 mai 2009** : convention de mise à disposition gratuite de l'espace Jacques Frichet, galerie des Arts à Luxeuil-les-Bains, au bénéfice de Monsieur Antoine KOHLER, pour une exposition de peintures, du mardi 23 juin au mardi 30 juin 2009 inclus.
- **Décision n° 2009-65 du 15 mai 2009** : passation d'une convention de partenariat entre la commune de Lure, représentée par M. Eric Houlley, maire, et la commune de Luxeuil-les-Bains, pour la 6ème édition des Franches Conteries 2009, festival des arts du récit en Pays des Vosges Saônoises, du 12 au 21 juin 2009.
- **Décision n° 2009-66 du 14 mai 2009** : contrat de prêt passé avec la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté, 1 Rond Point de la Nation – 21088 DIJON Cedex 9, pour un montant de 800 000 €, d'une durée 180 mois à un taux d'intérêt fixe de 4,16 %, pour financer les travaux d'investissements 2009
- **Décision n° 2009-67 du 15 mai 2009** : convention de stage passée entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et l'Institut Rural de Fougerolles, représenté par Monsieur Alain GRILLOT, pour un stage effectué par Mlle Erika GUYOT, à l'école maternelle du Bois de la Dame, du 4 mai au 19 juin 2009.
- **Décision n° 2009-68 du 15 mai 2009** : passation d'un marché en procédure adaptée concernant la fourniture de produits et de matériel d'entretien, avec la Sté ARGOS à ILLKRICK (67), pour le lot 1, et la Sté JAVEL-BARBIZIER à BESANCON (25) pour le lot 2. Il s'agit d'un marché de

bon de commande. Le montant minimum et maximum prévus par période d'une année est de :

pour le lot 1 : minimum 15 000 €HT et maximum 30 000 HT ;

pour le lot 2 : minimum 7 000 €HT et maximum 10 000 €HT ;

- **Décision n° 2009-69 du 22 mai 2009** : convention de mise à disposition des locaux et de la cour de l'école élémentaire du boulevard Richet pour le vendredi 26 juin 2009 de 16h30 à 24 heures, pour le traditionnel barbecue de fin d'année ;
- **Décision n° 2009-70 du 22 mai 2009** : convention de mise à disposition des locaux et de la cour de l'école élémentaire du Bois de la Dame pour le Vendredi 12 juin 2009 de 16 h à 24 heures, pour la fête de l'école suivie d'un moment de jeu et de restauration avec les parents.
- **Décision n° 2009-71 du 25 mai 2009** : passation d'un marché en procédure adaptée concernant la fourniture d'équipements de protection individuelle destinés aux agents municipaux. Le marché a été attribué à la Sté EPICENTRE Zac la Zouzette à Froideconche pour le lot 1 « équipement haute visibilité » ainsi que le lot 2 « équipements généraux de protection individuelle ». Le montant maximum prévu par période d'une année est de 20 000 €HT par lot.
- **Décision n° 2009-72 du 27 mai 2009** : convention de mise à disposition à titre gratuit de la Basilique St Pierre de Luxeuil-les-Bains, à l'association « Luxeuil Patrimoine Vivant » représentée par sa présidente, Mme Kathia COLLIGNON. Cette mise à disposition est conclue pour le samedi 19 septembre de 15 h à 17 h (concert donné par Mme Muhlmeyer) et le dimanche 20 septembre 2009 de 14 h à 18 h (concert musique renaissance par Pierre Doillon).

1-D Rapport sur l'eau : *Intervention de M. Minot de Véolia*. En vertu du Décret n° 95-635 du 6 mai 1995, la commune exerçant en propre la totalité des compétences des services publics de l'eau potable, présente le rapport y afférent. Ce rapport annuel (remis aux conseillers municipaux avec l'ordre du jour du Conseil Municipal) a été voté **à l'unanimité**.

Arrivée de M. Christian GEORGE.

1-E Rapport sur l'assainissement : en vertu du Décret n° 95-635 du 6 mai 1995, la commune exerçant en propre une partie des compétences sur les services publics de l'assainissement, présente le rapport y afférent. Ce rapport annuel (remis aux conseillers municipaux avec l'ordre du jour du Conseil Municipal) a été voté **à l'unanimité**.

2-E Approbation du contrat A.P.P.U.I+ 2007-2013 : *Mme Roselyne DECHILLY a présenté le contrat APPUI+. Elle a ensuite quitté la séance et a donné pouvoir à M. Claude FRERE.*

Le Conseil Municipal, **par 22 voix pour et 6 abstentions**, (Mmes KOUZOUZ, MOREL et VERGUE, MM. LARRIERE, LEMERCIER et VIEILLE) a approuvé le diagnostic (document cadre n° 1), la stratégie (document cadre n° 2), le plan de développement (document cadre n° 3), la programmation APPUI+ (document cadre n° 4) et la note méthodologique (document cadre n° 5), et a autorisé le maire à signer le contrat à intervenir avec le conseil général de la Haute-Saône.

1-Ebis Développement économique : le conseil municipal a pris acte de la stratégie présentée ayant pour objectif d'affirmer sa confiance dans le milieu économique luxovien mais aussi de préparer notre ville à accueillir de nouvelles entreprises lorsque l'activité redémarrera.

1-G Attribution d'une subvention à l'Association Luxovienne d'Echanges Inter-migrants et Mosquée de la Paix : le conseil municipal, **à l'unanimité**, a alloué à l'association ALET la somme de 4000 € dans le cadre des travaux de réhabilitation du parking accédant à la mosquée.

1-H Acceptation des souscriptions volontaires : Monsieur le Maire a sollicité la Fondation du Patrimoine pour la mise en valeur des fouilles archéologiques réalisées place de la République et comment engager une souscription. Considérant que la commune peut bénéficier de dons en vue de la mise en valeur des découvertes archéologiques, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

a accepté d'engager une souscription pour le projet évoqué,

a autorisé le Maire à négocier avec une ou des associations et à signer tous les documents à intervenir en vue de mener à bien cette opération (convention / décision)

a rappelé que les souscriptions en espèces seront rendues exécutoires dans les formes prévues par les articles L. 2131-1 à L. 2131-3 du CGCT.

1-I Adhésion de la Ville de Luxeuil-les-Bains à l'Agence régionale de Coopération de Franche-Comté pour la lecture, l'audiovisuel et la documentation « ACCOLAD » - cotisation 2009 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement de la cotisation 2009 à ACCOLAD s'élevant à 158 €

1-J Budget général et budgets annexes des services de l'eau et de l'assainissement 2009 – décisions modificatives. (nouvelle nomenclature comptable : transposition HELIOS- Helios est le nom donné à l'application informatique de gestion comptable et financière des collectivités locales et des établissements publics locaux). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé la modification des crédits inscrits au budget principal 2009 et des budgets annexes des services de l'eau et de l'assainissement et a adopté les décisions modificatives : BP 2009-n° 2 ; Budget annexe Assainissement-n° 2 et Budget annexe Eau-n° 1.

1-K Convention avec l'ONF – concession d'occupation des sols par le réservoir d'eau du Banney : le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le maire à signer la convention à intervenir avec l'ONF sur les modalités d'exploitation de la source jaillissant parcelles forestières n° 108 le long de la Voie Romaine côté PF 123 à 127 et 117 dans la forêt domaniale de Luxeuil, et sur l'emprise du périmètre de protection immédiat, à compter du 1er juillet 2007 ; moyennant le versement d'une indemnité annuelle globale et forfaitaire de 426,93 €, payable d'avance, chaque année, à l'échéance du 1er juillet.

1-L Rectificatif sur tarifs des encarts publicitaires du journal municipal : le Conseil Municipal à l'unanimité, a décidé de modifier la ligne 32 de la manière suivante : au lieu de « page intérieure 2 couleurs 3 numéros » : écrire : « page intérieure en quadri 3 numéros » : 599 €HT » .

1-M Fixation de tarifs : droits d'entrée aux spectacles – saison 2009-2010 : le conseil municipal, à l'unanimité, a validé les tarifs d'entrée aux spectacles pour la saison culturelle 2009-2010.

	Tarif normal	Tarif réduit	Tarif abonné (pass'pôle culturel) + strapontins
Catégorie 1	24 €	22 €	20 €
Catégorie 2	15 €	13 €	10 €
Catégorie 3	12 €	10 €	7 €
Catégorie 4	5 €	4 €	Jeune public

Arrivée de M. Stéphane KROEMER

1-F : Attribution de subventions de projet aux associations à caractère sportif, culturel ou social Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a alloué les subventions de projet aux associations suivantes :

	Subvention de projet	Commentaire
Gym Cardio Luxeuil	200,00 €	Lutte contre la sédentarité pour les cardiaques et les non cardiaques par gymnastique adaptée, marche etc... Demande de subvention pour la marche annuelle « contre la sédentarité » du 7 juin 2009 : achat de matériel et frais pour cette journée.
Luxeuil Golf club	600,00 €	Organisation d'une compétition « Ville de Luxeuil » le 29 juillet 2009
Map 70	200,00 €	Déplacement de 18 jeunes pour les Championnats de France à Montpellier
LP Beauregard (agent comptable)	300,00 €	Activités à destination des élèves de 3è découverte professionnelle et des élèves de l'unité pédagogique d'intégration dans le cadre des arts du cirque au service de la réussite scolaire. Intervention de la compagnie l'Arrache Clown sur l'année scolaire 2009-2010.

1-N Fixation du tarif d'entrée pour le concert du 19 septembre 2009 à la Basilique St Pierre : par délibération n° 2009-06 en date du 5 janvier 2009, le Conseil Municipal a voté les droits d'entrée aux spectacles. Pour un spectacle particulier, le conseil municipal est appelé à délibérer sur le prix de l'entrée à appliquer. Dans le cadre du concert de musique américaine programmé le 19 septembre 2009 à la Basilique St Pierre, le conseil municipal, **à l'unanimité**, a fixé le tarif d'entrée à 5 €

1-O Attribution d'une subvention à la BA 116 : dans le cadre des manifestations qu'elle organise pour le 75ème anniversaire de l'Armée de l'Air, la Base Aérienne 116 sollicite le soutien financier de la Ville de Luxeuil-les-Bains afin que cette fête soit pleinement réussie. Le conseil municipal, **à l'unanimité**, a alloué à la BA 116 une subvention d'un montant de 500 €

2 – INVESTISSEMENT – EQUIPEMENT

2-A Passation d'un marché de travaux dans le cadre de la mise en réseau informatique concernant l'attribution des lots 5, 7 et 8 : le Conseil Municipal par **22 voix pour et 6 abstentions** (Mmes KOUZOUZ, MOREL et VERGUET, MM. LARRIERE, LEMERCIER et VIEILLE) a autorisé le maire à signer le marché à intervenir et toutes les pièces y afférentes.

2-B Budget général 2009 : décision modificative n° 3 : le Conseil Municipal, **par 22 voix pour et 6 contre** (Mmes KOUZOUZ, MOREL et VERGUET, MM. LARRIERE, LEMERCIER et VIEILLE), a rectifié le budget général 2009 de la Ville et a adopté la décision modificative n° 3.

2-C Résidence Sévigné : cession de lots : le Conseil Municipal, **par 22 voix pour et 6 abstentions** (Mmes KOUZOUZ, MOREL et VERGUET, MM. LARRIERE, LEMERCIER et VIEILLE), a décidé l'acquisition du surplus des lots de copropriété n'appartenant pas encore à la Ville de Luxeuil-les-Bains dans l'immeuble cadastré section AY n°72, rue des Thermes n°8 pour un euro symbolique par lot (accord des copropriétaires par écrit), et a autorisé le Maire à signer les actes notariés à intervenir, et éventuellement l'acte de vente de l'immeuble.

2-D Fouilles archéologiques place de la République – campagne 2009 : le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a autorisé le maire à signer la convention à intervenir entre la Ville, le CNRS, l'Université de Bourgogne et le Laboratoire ARTeHIS, dans le cadre de la seconde et dernière campagne de fouilles qui se déroulera durant l'année 2009, Place de la République.

2-F Groupement de commandes : Par délibération n° 2004-29, dans le cadre d'une procédure d'appel public à la concurrence, la commune a mis à l'étude un plan de circulation sur le centre ville élargi de Luxeuil et a organisé une consultation pour une mission d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage relative à la signalétique. Par délibération en date du 2 juillet 2004, n° 2004-106, le maire a été autorisé à signer le marché d'études avec la SARL DEFRAIN, signalisation routière pour un montant HT de 19 080 €. Parallèlement, la CCPLx souhaite faire réaliser un plan de signalisation et signalétique des zones d'activités et sites dont elle a la compétence. Pour une efficacité optimale sur la cohérence et la coordination des deux projets, il paraît économiquement pertinent de regrouper les besoins des deux collectivités dans une même consultation. Le conseil municipal, à **l'unanimité**, a décidé de l'opportunité de la réalisation d'un groupement de commandes entre la commune de Luxeuil-les-Bains et la Communauté de Communes du pays de Luxeuil et a autorisé le Maire à signer les pièces du marché à intervenir.

La séance est levée à 22 h 40

La Secrétaire de séance,

Le Député-Maire,

Katy HORBACH,

Michel RAISON,